

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je crois devoir intervenir pour dire que je n'ai pas parlé des constatations qu'un comité pourrait faire. J'ai mentionné certaines questions que le comité pourrait se poser, mais bien entendu, c'est au comité à décider quoi mettre dans son rapport.

M. l'Orateur: Permettez-moi de préciser. Je cherche franchement à abrégier le débat et à disposer de la question. A supposer qu'il n'y ait aucune anomalie dans les témoignages, en quoi cela touche-t-il au privilège de la Chambre? Évidemment, si un député était trouvé coupable de parjure, cela pourrait mettre en cause un privilège de la Chambre; mais il n'y a rien dans le jugement, il me semble, qui indique qu'il y ait eu autre chose qu'un conflit de témoignages.

Puis il y a la question de l'évaluateur. La nomination d'un évaluateur met-elle en cause la responsabilité du ministre, ou celle du député? La présente motion parle de question de privilège relativement à la conduite du député de Peel.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, puis-je poser la question de privilège? Le chef de l'opposition a mis en doute mon exactitude et les déclarations que j'ai faites concernant les motions qui ont été présentées précédemment lorsqu'une question a été déferée à ce comité. Si je ne m'abuse, tout député qui veut rectifier des inexactitudes doit le faire sur-le-champ. Si je ne m'abuse, d'autres députés veulent prendre la parole, mais je veux simplement dire, à ce stage, qu'il est nécessaire, à mon avis, et je pense en avoir le droit, avant la fin du présent débat, de faire certaines mises au point et de consigner au compte rendu les motions qui ont paru dans les journaux, afin de rectifier les inexactitudes du chef de l'opposition.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je dois dire d'abord, même si tout le monde le sait, que je suis un homme simple et tout d'une pièce et que je ne prétends pas être versé dans les menus détails techniques et complexes du droit ni de la procédure parlementaire. Lorsque j'ai un problème dans la vie, j'essaie ordinairement d'y faire face en m'inspirant du bon sens.

Toutefois, j'ai suivi ce matin le débat avec beaucoup d'attention, en particulier, l'exposé du chef de l'opposition qui a fort bien étayé sa thèse, je pense, à savoir que sa motion est conforme au Règlement. Je ne prétends pas être spécialiste en la matière, monsieur l'Orateur, mais après avoir entendu exposer les deux aspects de la question, aujourd'hui et les jours précédents, je puis dire, au nom de notre groupe, qu'indépendamment de l'aspect technique de la procédure parlementaire, le chef de l'opposition s'appuie sur les raisons

d'ordre moral les plus solides en réclamant une enquête parlementaire sur cette affaire.

J'ai écouté avec un intérêt particulier le raisonnement que nous a fait le ministre de la Justice. J'écoute toujours avec intérêt ses exposés et ses discours; toutefois, son exposé d'aujourd'hui ne m'a pas paru tout à fait à la hauteur de ceux qu'il fait d'habitude.

M. l'Orateur: Je ne crois pas que l'honorable député de Kootenay-Ouest ait été mêlé à la discussion précédente qui s'est écartée de la question du rappel au Règlement. Cependant, je saurais gré à l'honorable député de parler du rappel au Règlement afin que cette affaire ne fasse pas l'objet d'un débat sans fin. Le rappel au Règlement visait à déterminer si nous sommes saisis d'une question de privilège et, dans le cas de l'affirmative, ce qu'elle comporte.

M. Herridge: J'accepte votre décision, mais Votre Honneur me contraint cette fois-ci beaucoup plus que certains autres préopinants. Ce n'est pas la première fois que cela m'arrive. Mais je dois dire, au sujet de la thèse exposée par le ministre de la Justice, que j'ai été un peu étonné de l'entendre qualifier de "rumeur" une déclaration tirée d'un jugement de la cour de l'Échiquier.

L'hon. M. Fulton: Je n'ai jamais dit cela.

Une voix: Vous l'avez dit.

M. Herridge: Dire une telle chose à propos d'un jugement émanant du Banc de la reine tend à porter atteinte au prestige des tribunaux canadiens.

L'hon. M. Fulton: Je pose la question de privilège. L'honorable député, bien entendu, rapporte incorrectement mes paroles. Je n'ai pas dit cela. La rumeur dont je voulais parler est celle qu'a lancée le chef de l'opposition.

M. Herridge: En lisant le compte rendu demain, nous verrons bien qui a raison. Je veux dire ceci au nom de notre groupe. Notre groupe estime que, en toute justice pour la population canadienne, qui porte un intérêt grandissant à cette affaire,—à preuve la correspondance que nous recevons, surtout celle émanant de la région intéressée,—en toute justice pour le ministre et pour le député que nous avons mentionné spécialement, et pour dissiper les miasmes de suspicion, de trouble et de mécontentement, ainsi que pour établir la vérité, le premier ministre devrait consentir à confier l'étude de la question à un comité, comme le propose le chef de l'opposition.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je vais m'attacher surtout à la question de privilège, mais je parlerai aussi des observations formulées par le chef de